



# Mesures salariales 2024

## Chacun se justifie.

Les justifications pour la signature de l'accord sur les mesures salariales 2024 interpellent les salariés.

**86% des salariés auront une augmentation générale inférieure à l'inflation constatée en 2023 (+3.6%).** En se référant à la moyenne glissante de cet indicateur (+4.84%), ou à l'inflation alimentaire (+7.59%), l'augmentation générale proposée, talon compris, conduit à un **appauvrissement de 100% des salariés !**

**C'est inacceptable.**

Et ce n'est pas une « *raison de fiertés syndicales mal placées* », mais de **défense du niveau de vie des salariés.**

*« Le talon lutte de manière réelle et efficace contre la smicardisation des bas salaires chez SAE ».*

**Est-ce vrai ?**

Pour lutter **efficacement** contre la smicardisation des bas salaires, c'est la grille de salaire qui doit être réévaluée au moins au niveau du SMIC.

Or, cette grille n'a pas été réévaluée en janvier 2024. Elle n'a donc pas pris en compte l'évolution du SMIC sur 1 an, soit +3.37%. Et l'accord sur les mesures salariales l'a validé.

**C'est inacceptable.**

Tous les salaires d'embauche pourront ainsi être rattrapés par le SMIC.

**La résolution de la smicardisation des salaires doit commencer par une réévaluation de la grille des salaires.** Si l'intervention ne porte que sur les talons des augmentations générales, chaque année la smicardisation des salaires se répétera. Même si les talons en brut peuvent paraître forts pour certains.

**Le talon est donc inefficace pour lutter contre la smicardisation des salaires.**

*« Le talon est un coup de pouce aux bas salaires avec pour effet de pousser toute la grille vers le haut ».*

**Est-ce vrai ?**

**Non. C'est faux puisque le talon n'impacte pas la grille.**

Et le talon peut être un coup de pouce aux bas salaires, mais **à condition qu'il soit correctement défini.**

*« La CFDT est le seul syndicat à avoir revendiqué et obtenu un talon progressif ».*

**Est-ce une bonne chose ?**



**Le talon unique avant**



**Le talon progressif maintenant**

**Le talon progressif a pour conséquence de faire tendre les salariés au même salaire.**

**Est-ce bien d'uniformiser les salaires ?**

**Et avec une grille qui se smicardise, est-ce pertinent ?**

Le brusque passage du talon de 100€ à 75€ pour les salaires au-delà de 2692€ par mois a pour conséquence d'inverser la hiérarchie des salaires avec l'augmentation générale !

**Un tel coup de pouce aux bas salaires est-il judicieux pour motiver ceux qui avaient un salaire légèrement supérieur ?**

Salaire mensuel	Salaire annuel avant les NAO	Salaire annuel après les NAO
2692€	34996€	36296€
2716€	35308€	36283€
	Ecart +312€	Ecart -13€

« Le rapport de force était-il en notre faveur ? »

Bien sûr, tant que l'intersyndicale tenait ses engagements.

« Avions-nous les moyens d'aller chercher plus ? »

Bien sûr, par les mouvements de grève, le maintien des revendications de l'intersyndicale et le refus de négocier dans de telles conditions.

Mais **à condition de ne pas retourner sa veste et de ne pas trahir ses engagements.**

« L'ensemble des coordinateurs CFDT, CFE-CGC, CGT et FO, dans un courrier adressé à la direction de Safran, précisait que des propositions finales qui seraient en deçà des mesures de 2023 seraient rejetées par l'ensemble de nos négociateurs »

**Quelle crédibilité accorder aux organisations syndicales réformistes qui ont retourné leur veste ?**

En appliquant un **chantage à la signature d'un accord**, la direction montre que le **dialogue social** est un **rapport de force**.

En cédant, les organisations syndicales réformistes montrent qu'elles ne sont pas capables de tenir un rapport de force.

La « **négociation made in CFDT** » plonge dans l'amertume « **les CFDT des centres de Saint Quentin, Châtelleraut et Gennevilliers qui se sont positionnés contre la signature des NAO 2024** »

**Comment réagir ?**

**Tous les salariés déçus par des mesures salariales validées par les syndicats réformistes, sont invités à se syndiquer à la CGT, le seul syndicat progressiste qui refuse de baisser le niveau de vie des salariés.**